

# Synthèse !

## Projet de Service 2025 - 2029

### Introduction

Le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises du BTP de Bourgogne Franche - Comté vise à renforcer la prévention et la santé au travail des salariées du BTP, conformément à la loi du 2 août 2021.

Né de la fusion de 3 services en juillet 2023, il regroupe aujourd’hui 38 centres, 67 professionnels, et accompagne plus de 56 000 salariés et 6 700 entreprises adhérentes.

A partir de 2025, il entame un nouveau cycle grâce à un agrément délivré pour 2024 - 2029.

Géré paritairement par employeurs et représentants des salariés au sein de ses différentes instances, le service définit collectivement ses priorités et assure une gestion transparente.

Son projet s’appuie sur plusieurs références majeures comme le Plan Régional de Santé au Travail, le Contrat Pluriannuel d’Objectifs et Moyens, et la certification AFNOR SPEC 2217 garantissant la conformité, la qualité et l’équité de ses activités.



### L’offre de service se compose de 3 volets :

<ul style="list-style-type: none"><li><b>L’offre socle, obligatoire pour toutes les entreprises adhérentes, qui couvre la prévention des risques professionnels, le suivi médical en santé au travail et la prévention de la désinsertion professionnelle.</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>L’offre spécifique, destinée aux travailleurs indépendants.</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>L’offre complémentaire, en préparation, pour les salariés exposés à des risques particulier.</b></li></ul>
--	--	---

Sur le plan matériel et humain, le service dispose d’une large implantation régionale et d’équipes pluridisciplinaires composées de médecins du travail, d’infirmiers en santé au travail, de préventeurs et d’assistantes médicales. Une démarche de réorganisation globale est en cours pour les années à venir afin d’améliorer la performance du service et de s’adapter aux besoins des salariés suivis et des entreprises adhérentes.

## Le projet fixe plusieurs grands objectifs stratégiques :

- Repenser le maillage territorial afin d'optimiser la répartition des centres et assurer une meilleure couverture de la région.
- Renforcer la pluridisciplinarité, en favorisant la collaboration entre les différents métiers de la prévention et de la santé au travail.
- Innover, notamment grâce à l'utilisation de nouveaux outils numériques, à l'intelligence artificielle ou à la téléconsultation.
- Développer une culture de la performance, par la mise en place d'une démarche qualité, le pilotage d'indicateurs et le déploiement d'enquêtes de satisfaction.

**ET** de nombreuses actions de prévention sont prévues dans des domaines prioritaires comme l'exposition à :

- Silice cristalline
- Poussières de bois
- Produits chimiques
- Troubles musculosquelettiques
- Surveillance des expositions au plomb

Ainsi que :

- Prévention de la désinsertion professionnelle
- Suivi des inaptitudes

Chaque action est décrite dans une fiche précisant objectifs, moyens, publics visés et indicateurs.

Le projet sera réévalué chaque année de 2026 à 2029 pour ajuster les priorités et évaluer l'atteinte des objectifs fixés.

Le service garantit l'équité : toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent accéder aux mêmes prestations et bénéficier d'une action de prévention au moins tous les 4 ans.

**En résumé, le projet modernise et harmonise la prévention et la santé au travail dans le BTP, en mettant, la qualité et l'équité au centre son organisation. Il constitue une feuille de route ambitieuse pour 2025 - 2029, visant un service plus performant, proche du terrain et innovant.**